

---

## DÉFINITION DU RÉSEAU DE CHALEUR

---

Le réseau de chaleur est un ensemble:

- constitué d'un réseau primaire de canalisations, empruntant le domaine public ou privé, transportant de la chaleur et aboutissant à plusieurs bâtiments ou sites.
- et comprenant une ou plusieurs installation(s) de production et/ou un processus de récupération de chaleur à partir d'une source externe à cet ensemble.

### 1) Distribution de la chaleur

La chaleur est transportée sous forme d'eau chaude, d'eau surchauffée ou de vapeur, dans des canalisations calorifugées, vers plusieurs points de livraison.

### 2) Production de la chaleur

Les unités de production transforment une ou plusieurs énergies (fossiles, renouvelables, récupérées ou autres) et délivrent la chaleur au réseau.

### 3) Comptage de la chaleur

La chaleur livrée fait l'objet d'un comptage à chaque point de livraison desservi.

### 4) Vente de la chaleur

La chaleur est vendue à au moins un usager distinct du maître d'ouvrage.

La tarification du réseau de chaleur prend la forme:

- d'une partie proportionnelle à la quantité de chaleur livrée
- et d'une partie forfaitaire correspondant à un abonnement en relation avec la demande thermique maximale du client et liée aux opérations de conduite, petit entretien, gros entretien, renouvellement et, le cas échéant, financement.

### 5) Formes contractuelles

Un réseau de chaleur peut être construit et géré selon diverses formes contractuelles :

- Service public de distribution de chaleur:
  - Concession
  - Affermage
  - Régie publique avec ou sans contrat d'exploitation
- Autres formes juridiques:
  - Réseau privé
  - Réseau sous contrat d'exploitation



Sur les mêmes principes, il existe des réseaux distribuant du froid, transporté sous forme d'eau glacée et destiné à la climatisation de locaux.

---